

## *Bienvenue au SESSAD La Roselière*

Madame, Monsieur,

Vous avez pris contact avec notre service et vous avez eu un 1<sup>er</sup> rendez-vous au cours duquel nous avons pu vous présenter le service et notre mission.

A cette occasion, nous vous remettons ce livret d'accueil qui contient les informations indispensables qui vous permettront de découvrir le service, son organisation et son fonctionnement.

Chaque intervenant de l'équipe interdisciplinaire mettra en œuvre ses compétences pour proposer un accompagnement de qualité et bienveillant à votre enfant.

Nous allons œuvrer ensemble à la mise en place de son projet de soins. Celui-ci sera construit et élaboré avec vous, dans le but de stimuler et de développer les potentialités de votre enfant, en respectant son rythme de progression, en fonction de ses besoins et de ses capacités.

L'ensemble des professionnels reste à votre écoute pour vous permettre de comprendre le travail entrepris avec votre enfant et tout changement qui pourrait intervenir au cours de son accompagnement.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour que cet accompagnement permette à votre enfant de franchir cette étape et de trouver sa place dans son environnement de vie.

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Catherine CID  
Directrice des Etablissements  
Région Nord

Jacques PIGNIER  
Responsable du SESSAD

L'équipe du SESSAD La  
Roselière

## L'ASSOCIATION IPSIS

IP SIS (Institut Pour la Socialisation, l'Intégration et le So in) est une association à but non lucratif. Elle a été créée le 2 décembre 1985 et déclarée à la sous-préfecture de Meaux en application de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

L'association s'inscrit dans la défense des valeurs suivantes :

- La lutte contre les discriminations et les exclusions,
- Le droit à la dignité et à la reconnaissance de chacun, quelque soit son origine, son sexe, son âge ou son handicap
- La promotion de l'autonomie et de l'épanouissement des personnes vulnérables,
- L'accès à la citoyenneté et à l'inclusion des personnes vulnérables en situation de handicap et/ou en grande difficulté.

L'association s'engage pour conseiller, soutenir et accompagner les citoyens, les usagers, les familles, les institutions, les collectivités et toute personne concernée par la question de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap psychique, sensoriel, intellectuel et/ou en difficulté sociale, sanitaire, ou éducative.

De même, elle accompagne l'autonomie sociale et professionnelle de ces personnes et favorise leur inclusion dans le monde professionnel adapté ou ordinaire.

Le siège de l'association se trouve à Combs-la-Ville (58 boulevard Maurice Faure).

## LE SESSAD LA ROSELIERE



Le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile « La Roselière » (S.E.S.S.A.D.) qui dépend de l'association IpSIS (Institut pour la Socialisation, l'Intégration et le So in), accompagne des enfants et/ou adolescents qui présentent des difficultés relationnelles, émotionnelles ou une souffrance psychique qui se manifeste par des Troubles du Comportement et de la Conduite (T.C.C.). Le SESSAD apporte un soutien spécialisé dans leurs différents lieux de vie et d'activités (domicile, école, centre de loisirs...) et/ ou dans les locaux du service. Les enfants sont admis sur décision de la MDPH.

## FINANCEMENT

La prise en charge financière du jeune accueilli est assurée à 100% par les organismes d'assurance maladie. Vous n'avez aucune avance de frais à faire.

## FONCTIONNEMENT DU SERVICE

LE SESSAD est ouvert 210 jours par an.

Ses plages d'ouverture sont du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Les prises en charge auprès de vos enfants peuvent néanmoins s'effectuer en dehors de ces horaires.

Ce service médico-social, est à vocation ambulatoire : les professionnels se déplacent pour prendre en charge l'enfant sur ses différents lieux de vie. Nous intervenons sur 14 villes de l'ouest de la Seine-Saint-Denis : *Aubervilliers, Bagnolet, Dugny, Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Pantin Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villetaneuse*, et sur l'ensemble du département de Seine-Saint-Denis pour les enfants âgés de moins de 7 ans.

Un calendrier vous sera remis où seront indiquées les périodes d'ouverture du service.

A travers ce calendrier, vous verrez que le service est ouvert aux familles quatre samedis par an :

- Deux temps conviviaux (Galette des Rois et barbecue de fin d'année),
- Deux rencontres à thèmes vous seront proposées.

## LES MISSIONS DU SESSAD

La mission première du SESSAD est axée sur le soin afin d'aider au maintien de l'enfant dans son milieu social, scolaire et familial.

### Quels sont les objectifs ?

En complémentarité des valeurs d'Ipsis, plusieurs objectifs se dégagent, plus spécifiquement en fonction de l'âge du jeune :

- favoriser l'épanouissement de l'enfant,
- évaluer les compétences sociales, scolaires, affectives,
- soutenir et accompagner le jeune et sa famille,
- soutenir la scolarisation en milieu ordinaire,
- soutenir l'intégration ou l'inclusion sociale et professionnelle,
- envisager les difficultés dans leur globalité,
- permettre l'élaboration d'un projet personnel de soin et d'éducation.



### Pour qui ?

Le SESSAD accompagne 60 enfants et/ou adolescents âgés de 3 à 16 ans, qui présentent des troubles du comportement et de la conduite les mettant en difficulté dans les apprentissages scolaires et leur environnement.

Le plus souvent ces troubles se manifestent par :

- de l'agitation à l'inhibition,
- des comportements insolents voire grossiers, de la violence ou de l'agressivité,
- des refus d'accepter les règles, les consignes, les contraintes, l'autorité,
- des conduites à risque,
- un désintérêt, une souffrance pour les apprentissages,
- des problèmes d'absentéisme, de retard...

### Avec qui ?

Avec une équipe interdisciplinaire composée de :

- 1 directrice régionale,
- 1 responsable du SESSAD,
- 7 éducateurs,
- 3 psychologues,
- 1 enseignante mise à disposition par l'éducation nationale,
- 1 assistante de service social,
- 1 médecin psychiatre,
- 1 secrétaire,
- 1 psychomotricienne,
- 1 agent d'entretien.

### Où ?

- Dans l'environnement de l'enfant ou de l'adolescent : domicile, établissement scolaire, centre de loisirs, lieu de stage...
- Dans tous les lieux de rencontres possibles et dans les locaux du SESSAD.

### Comment ?

A partir des besoins repérés de votre enfant, dans un échange permanent avec vous, l'équipe interdisciplinaire du SESSAD mettra en œuvre différents accompagnements dans le cadre du projet individualisé de soins de ce dernier. Par exemple : travailler la socialisation à travers des ateliers de groupe (équitation, sport, cuisine...) ou un travail individuel dans tous les lieux publics (ludothèque, médiathèque, maison de quartier...). Ces interventions et ces modalités de prises en charge s'inscrivent nécessairement dans un travail partenarial pour favoriser et rendre possible l'inclusion de votre enfant dans ses différents lieux de vie.

Chaque année, le projet de l'enfant est reconsidéré avec l'ensemble de l'équipe interdisciplinaire, en concertation avec l'enfant et ses parents, et donne suite à un avenant au Document Individuel de Prise en Charge (D.I.P.C.).

*Pendant que certains sont en atelier cuisine...*



*... participent à l'atelier sport,*



*...d'autres font de l'équitation,*



*... ou bénéficient d'un accompagnement pédagogique.*



### **Pendant combien de temps ?**

Chaque année le projet de l'enfant est reconsidéré avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, en concertation avec l'enfant et sa famille, et donne suite à un avenant au Document Individuel de Prise en Charge (DIPC).

La durée de la prise en charge dépend donc des objectifs définis dans cet avenant.

### **Votre participation**

Le projet personnalisé de l'enfant est réfléchi et élaboré en équipe en lien avec les parents et les partenaires.

La restitution du projet personnalisé constitue un temps privilégié pour évaluer ensemble la pertinence des accompagnements proposés et éventuellement modifier les axes de travail.

Les échanges réguliers avec les familles nous permettent d'être au plus près des besoins et attentes des enfants et de leur famille.

Enfin, la participation des familles est aussi recherchée dans la mise en place de rencontres collectives.

Des manifestations vous seront ainsi proposées dans l'année.

Toujours dans la perspective d'améliorer la qualité de l'accompagnement de vos enfants, vous pourrez être amenés à répondre à divers questionnaires.

## **ADMISSION**

Dès la réception de la notification d'orientation prononcée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), nous invitons les parents et l'enfant à une première rencontre avec le responsable du SESSAD et l'assistante de service social, puis dans un deuxième temps avec le médecin psychiatre.

Sauf contre-indication médicale, la situation de l'enfant est présentée à l'ensemble des professionnels lors d'un temps de réunion. Un éducateur et un psychologue référents sont alors nommés.

L'accord d'au moins un des parents est nécessaire à l'admission. L'implication de la famille est un élément déterminant à la réussite de l'accompagnement. Un temps de rencontre est alors déterminé avec le responsable du SESSAD, l'éducateur référent, le psychologue référent et les parents avec leur enfant pour la présentation du Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) qui acte le début de l'accompagnement.

Une période d'accueil d'environ 4 mois débute alors afin d'élaborer un projet personnalisé d'accompagnement.

## **ASSURANCE**

Une assurance responsabilité civile souscrite à la MAIF garantit les personnes et les biens.

## **CONFIDENTIALITE**

Les informations écrites dont dispose le service sur la situation de chaque enfant sont organisées et classées dans un dossier individuel.

Conservé sous clefs, ce dossier n'est accessible qu'aux personnels autorisés (membres de l'équipe interdisciplinaire qui conduisent le projet de l'enfant).

L'ensemble du personnel est soumis à un devoir de réserve, à une obligation de discrétion.

Les informations détenues par les professionnels concernant les enfants et leur environnement familial doivent faire l'objet d'un traitement (transmission écrite ou orale) garantissant leur confidentialité, et être exploitées dans le cadre du principe du secret partagé nécessaire au travail en équipe.

Il y a en effet obligation de communiquer aux personnes compétentes de la structure toute information pouvant concourir à la protection et à l'éducation des enfants confiés.

Les éléments médicaux font l'objet de la constitution d'un dossier spécifique, rangés dans un meuble fermé à clé dans le bureau du médecin.

Les nécessités de fonctionnement du service impliquent un traitement informatisé de données nominatives (identité, adresse, sécurité sociale). Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, ces informations sont consultables et modifiables sur simple demande à l'accueil.

En complément des professionnels du service, les stagiaires et bénévoles peuvent avoir connaissance des éléments du dossier d'un enfant.

## **CADRE JURIDIQUE**

Le SESSAD « La Roselière » a été créé en juin 2010. Il intervient dans le cadre des articles L. 312-1 et suivants et D. 312-59-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Le service répond aux exigences des lois du 02/01/2002 et du 11/02/2005.